

Inégalités d'accès pour les enfants

Accéder à des loisirs, des activités sportives ou culturelles est considéré comme un droit fondamental selon la Convention internationale des droits de l'enfant. Cependant, l'accès à ces activités est inégal.

Le rapport annuel 2023 consacré au droit des enfants, au sport et à la culture alerte sur les trop nombreuses inégalités économiques, sociales et territoriales, tout en pointant une intervention publique insuffisante dans ce domaine.

Inégalités multiples

Plus de 3 800 enfants et jeunes de 3 à 21 ans et une centaine des structures (médico-sociales, éducatives, de loisirs) ont été consultés sur ce droit dit « essentiel » mais qui aujourd'hui est appliqué de manière inégale. Un premier obstacle repose sur le coût des activités de loisirs : « 71 % des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive ou culturelle contre 38 % des enfants de familles aisées. » Un autre frein repose sur la difficulté administrative liée aux inscriptions à des activités sportives ou culturelles : certaines démarches sont fastidieuses (complexité des textes, absence de traduction, exigences de certains justificatifs comme celles liées à la situation de famille...).

Enfin, l'éloignement et le manque de transport sont aussi des vecteurs importants d'inégalités puisque les lieux culturels et sportifs ne sont pas toujours desservis par des transports en commun, gratuits ou à tarifs réduits. D'autant que l'offre d'activités (souvent liée à une insuffisance d'équipements) est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette problématique vient s'ajouter à la

barrière psychosociale qu'induisent certaines pratiques culturelles dont les codes sociaux sont loin d'être universels.

Recommandations

La Défenseure des droits exige des responsables et institutions une forte volonté politique pour remédier à l'ensemble de ces constats. Concrètement, elle recommande de « renforcer l'information et l'accompagnement des enfants des familles les plus vulnérables, notamment des jeunes non scolarisés ainsi que ceux en situation de précarité, pour la mobilisation du Pass Culture et du Pass'Sport, en prévoyant notamment des procédures d'information et d'accès hors voie dématérialisée ». Elle défend aussi l'augmentation du « montant forfaitaire alloué par le Pass'Sport pour les familles aux revenus les plus modestes, tout en encourageant le financement des licences sportives par les collectivités territoriales et l'organisation de sorties culturelles et sportives gratuites ». D'autres recommandations reposent sur : l'accroissement du nombre d'heures de sport dispensées en collège et en lycée ; l'amélioration de l'information concernant les aides pour le départ en vacances ; la mise en place d'un plan de rénovation des équipements sportifs ; le renforcement des campagnes de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations. Le souhait général du rapport est donc de réorienter les politiques publiques. Comme l'atteste la volonté d'ajouter l'organisation d'activités périscolaires aux projets



éducatifs territoriaux des collectivités (activités accessibles financièrement et adaptées localement).

Enfin, l'importance des associations d'éducation populaire est mise en avant en suggérant une augmentation du financement public de ces dernières.

Mathilde Thénoz

En savoir plus

- Rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023 : s.42l.fr/rapport-droits-enfants2023
- Convention des droits de l'enfant, article 31 : s.42l.fr/convention-article31
- Printemps de la ruralité : s.42l.fr/concertation-culture

LE PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

Une nouvelle concertation nationale sur la culture en milieu rural a été lancée par la ministre de la Culture, Rachida Dati, en janvier dernier. Son objectif est de « susciter et partager un grand nombre de contributions sur la place de la culture dans les territoires ruraux et le rôle que l'État peut jouer en appui des collectivités ». Un grand nombre de participants est invité à y contribuer : habitants, acteurs culturels et élus locaux (un site sera mis en ligne courant février), pour que peut-être enfin la culture soit démocratique.